

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**  
**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement**  
**Section Installations Classées**

**Communes de CAUMONT ET CHERIENNES**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN**  
**PAR LA SOCIÉTÉ BORALEX CAUMONT CHERIENNES**

-----

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique délivré le 16 avril 2018 à la Société BORALEX CAUMONT CHERIENNES est abrogé. En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 15 mai 2018, l'enquête publique initialement prévue du 7 mai au 6 juin 2018 est reportée du 11 juin au 11 juillet 2018.

Celle-ci est ouverte pendant 31 jours à partir du 11 juin 2018, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant six aérogénérateurs (Hauteur maximale : 150m – Puissance unitaire : entre 3,4 et 4,2 MW – puissance totale installée : 20,4 à 25,2 MW) et deux postes de livraison sur le territoire des communes de CAUMONT et CHERIENNES par la Société BORALEX CAUMONT CHERIENNES. M. Anthony DEQUEANT est chargé du suivi du dossier de la Société BORALEX CAUMONT CHERIENNES - Tél. : 03.28.36.55.01

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de CHERIENNES - 2, rue des capucins, le lundi : de 14h00 à 16h00 et le vendredi : de 17h00 à 19h00, ainsi que du dossier téléchargeable à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications-Consultation du Public – Enquête Publique – Éoliennes

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées –rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact et l'avis de la MRAE Région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de BOUIN-PLUMOISON , BREVILLERS, CAPELLE-LES-HESDIN, CAUMONT, FONTAINE-L'ETALON, GENNES-IVERGNY, GUIGNY, HESDIN, LABROYE, LE PONCHEL, LE QUESNOY-EN-ARTOIS, MARCONNE, MARCONNELLE, MOURIEZ, QUOEUX-HAUT-MAISNIL, RAYE-SUR-AUTHIE, REGNAUVILLE, SAINTE-AUSTREBERTHE, SAINT-GEORGES, TOLLENT, TORTEFONTAINE, VACQUERLETTE-ERQUIERES, VAULX, VIEIL-HESDIN, WAIL, BOUFFLERS (80), DOMPIERRE-SUR-AUTHIE (80), ESTRES-LES-CRECY (80), GUESCHART (80), LE BOISLE(80), VITZ-SUR-AUTHIE (80).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de CHERIENNES du 11 juin au 11 juillet 2018 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de CHERIENNES ou les formuler à :

**Monsieur Jean-Paul DANCOISNE, Commissaire-Enquêteur qui remplacera M. Jean-Marie PATOUT et sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :**

- le lundi 11 juin 2018 de 9 h00 à 12 h 00
- le mercredi 20 juin 2018 de 14 h 00 à 17 h 00
- le samedi 30 juin 2018 de 9 h00 à 12 h 00
- le vendredi 6 juillet 2018 de 16 h 00 à 19 h00
- le mercredi 11 juillet 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 11 juin au 11 juillet 2018, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Éoliennes – Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de CHERIENNES ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eoliennes, les informations relatives à ce projet.

